



ÉCONOMIE ET ENTREPRISE

Demandes d'autorisation d'exploiter



Les + OBJECTIFS

→ Accompagner les candidats soumis aux contrôle des structures dans leurs démarches administratives pour obtenir l'autorisation d'exploiter.

Pour QUI ?

- Lors de reprise d'exploitation ou de foncier, toute personne :
- ne disposant pas de la capacité professionnelle agricole ;
 - et/ou dont l'exploitation dépasse les seuils de surface l'exemptant du contrôle des structures ;
 - et/ou ayant une activité extérieure conséquente.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- Prise d'informations sur le projet et vérification juridique de la situation vis-à-vis du contrôle des structures : soumis ou non soumis.
- Orientation des candidats vers les services compétents, pour établir les démarches administratives suivantes : information des propriétaires, transfert de baux, transfert de DPB, etc ...
- Constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.



2 formules proposées avec tarification distincte :

FORMULE DE BASE

- o Explication du contenu du formulaire et de ses annexes
- o Assistance au remplissage
- o Rendez-vous de vérification, avec compte-rendu reprenant nos remarques et préconisations

FORMULE « CONFORT »

- o Explication du contenu du formulaire et de ses annexes
- o Assistance au remplissage
- o Pointage des lettres d'information aux propriétaires avec relevé parcellaire MSA
- o Envoi du dossier à la DDT lorsqu'il est complet

BÉNÉFICE CLIENT :

- Prestation individuelle, conseil personnalisé, écoute et analyse objective.
- Connaissance de la réglementation.
- Capacité à mobiliser les différents intervenants : DDT, OPA partenaires (MSA, centres de gestion, juriste CAA, FDSEA et CICEVA) et toute autre organisme nous sollicitant.
- Lien étroit avec le CFE (Centre de Formalités des Entreprises).



NOS ENGAGEMENTS :

Cet accompagnement est réalisé sous réserve que le mandant ait fourni toutes les pièces et informations nécessaires à l'analyse de sa situation.



Infos pratiques

Contact
Catherine ETTER
03 88 99 38 39
catherine.etter@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée
Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.